



Sustainable development goals: translation in Wallonia and measuring progress

Natacha Zuinen
Head of Sustainable Development Unit
Secretariat General – Walloon Public Service



OUTLINE

- 1. Third Walloon sustainable development strategy**
- 2. Walloon translation of the 17 SDG's**
- 3. Measuring progress towards the objectives**

OUTLINE

- 1. Third Walloon sustainable development strategy**
- 2. Walloon translation of the 17 SDG's**
- 3. Measuring progress towards the objectives**

1. Third Walloon sustainable development strategy

Adoptée par le Gouvernement wallon le 22/09/22 (décret relatif à la SWDD - 2013)

Vise à accélérer la mise en œuvre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030





Une **cartographie des plans et stratégies** les plus structurants (44) montrant leur contribution aux ODD

Un **cap**: 89 objectifs chiffrés pour traduire les 17 ODD et leurs cibles en Wallonie

Une **mesure**: 91 indicateurs de mesure des progrès

Des **actions**: 16 actions transversales

Plan d'actions: 16 actions transversales

≠ actions thématiques



Une stratégie par et pour les acteurs wallons



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité
Famille Santé Handicap



PARTENARIAT WALLON POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DROITS DE L'ENFANT
Le Débat général



EFDD
Ministère de l'Économie et de Développement Durable

ARES

ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes



Conseil économique, social et environnemental de Wallonie



ucm indépendants & unis



FWA



associations21



Union des Villes et Communes de Wallonie



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

CNCD

11.11.11



Association des Provinces wallonnes



forem



Fédération des Services Sociaux



OUTLINE

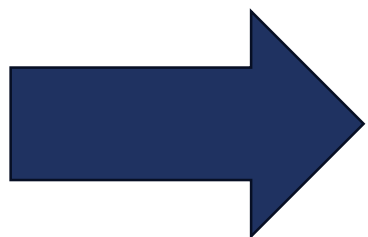
1. Third Walloon sustainable development strategy

2. Walloon translation of the 17 SDG's


3. Measuring progress towards the objectives


2. Walloon translation of the 17 SDG's


- 17 ODD -> 169 cibles internationales





Quelles cibles au niveau régional?


ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif	Indicateur de suivi
	1.2.	<i>D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.</i>	D'ici à 2030, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2015 à 13,25%	Intitulé de la cible	Part de Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif	Indicateur de suivi
	2.2	<i>D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</i>	<p>D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état d'obésité de la population wallonne était de 18%</p> <p>D'ici à 2030, la part de la population wallonne en surpoids est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état de surpoids de la population wallonne était de 51,8%</p>	Plan de prévention et de promotion de la santé, horizon 2030	<p>Part de la population wallonne en situation d'obésité</p> <p>Part de la population wallonne en surpoids</p>

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif
	2.2	<i>D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</i>	<p>D'ici à 2030, la part de la SAU totale de la Wallonie occupée par l'agriculture biologique doit atteindre 30%</p> <p>D'ici à 2030, le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio est de 4720</p> <p>D'ici à 2030, le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques est de 1490</p>	Plan bio 2030

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif
	6.3	<i>D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau</i>	D'ici à 2030, 100% des cours d'eau de surface et des eaux souterraines doivent avoir une concentration en nitrate par litre d'eau de maximum 25 mg par litre d'eau, c'est-à-dire que 100% des sites de contrôles doivent se situer dans les classes « bon » (entre 5 et 25 mg/l) ou « très bon » (moins de 5 mg/l)	Directive nitrate

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif	Indicateur de suivi
	15.1	<i>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i>	D'ici à 2030, les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Superficie des sites naturels protégés désignés en Wallonie

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré en Wallonie	Source de l'objectif	Indicateur de suivi
	5.5	<i>Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</i>	D'ici à 2030, la part des femmes dirigeantes et cadres supérieures doit atteindre 50%	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des femmes managers en Wallonie

2. Walloon translation of the 17 SDG's

89 objectifs chiffrés associés à des indicateurs

Objectifs chiffrés wallons par ODD à l'horizon 2030



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



23. Au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à une formation (formelle ou non formelle) au cours des 12 derniers mois (suivi à partir de 2022)
24. La part de la population active qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière doit atteindre 100%
25. Conduire 75% du public accompagné par une Mission d'Insertion Régionale à l'Emploi (MIRE) à l'emploi
26. L'écart entre le taux d'emploi des peu diplômés et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur doit tendre vers 0%, ce qui signifie qu'ils aient le même accès à l'emploi



68. Réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons par rapport à 2013
69. Réduire au minimum les quantités totales d'emballages ménagers de 7,3 kg/habitant par rapport à l'année 2013
70. la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 60 % en poids (et de 65% en 2035)
71. Atteindre une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % par rapport à 2019
72. Faire passer la production moyenne d'ordures ménagères brutes en Wallonie au moins sous la barre des 100 kg/hab.an
73. 100% des marchés publics passés en Wallonie comprennent des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales

15 VIE
TERRESTRE



80. Les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon
81. Un label de certification de gestion durable doit avoir été attribué à 100% des forêts publiques et 50% des forêts privées en Wallonie
82. Réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km²/an et tendre vers 0 km²/an d'ici à 2050
83. Au moins 30 % des espèces et des habitats protégés ne présentant pas un état de conservation favorable en 2020 doivent entrer dans cette catégorie
84. 100% des forêts anciennes présentes en Wallonie sont protégées
85. Réduire d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes

OUTLINE

1. Third Walloon sustainable development strategy

2. Walloon translation of the 17 SDG's

3. Measuring progress towards the objectives

3. Measuring progress towards the objectives

2017



- Plans et programmes
- Diagnostic de départ: 70 indicateurs
- Bonnes pratiques

2020



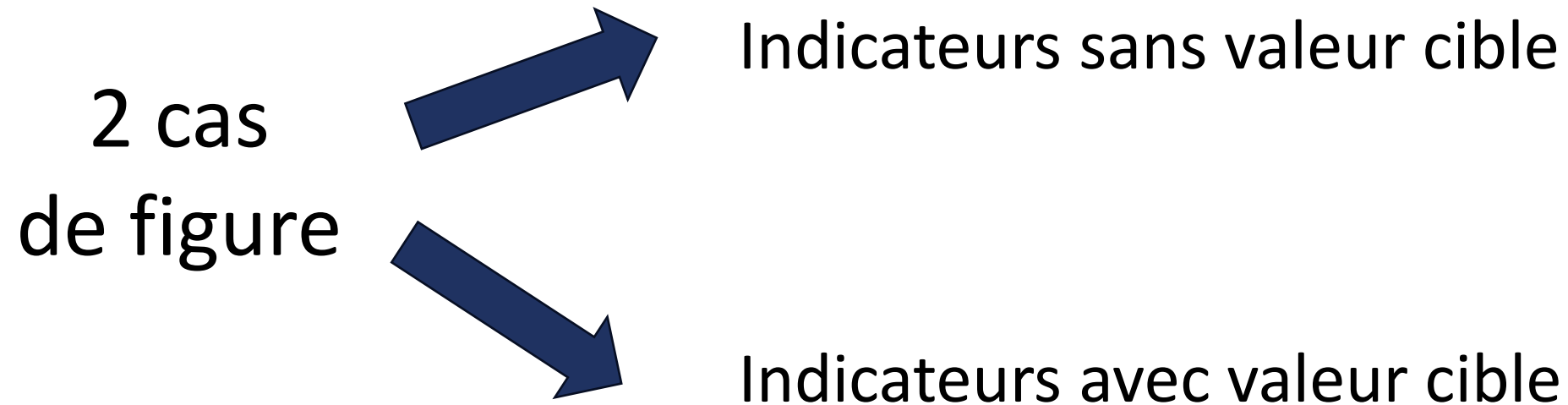
- Suivi des progrès: 80 indicateurs
- Recommandations d'experts académiques pour améliorer le suivi des ODD

2023



- Suivi de 113 indicateurs
- NEW! Evaluation par rapport aux objectifs wallons chiffrés
- NEW! Messages-clés des acteurs sociétaux wallons

3. Measuring progress towards the objectives



Indicateur sans valeur cible

Lorsque l'indicateur n'est pas associé à un objectif chiffré, l'évaluation de l'indicateur répond à la question : **l'évolution attendue de l'indicateur permet-elle de progresser suffisamment rapidement?**



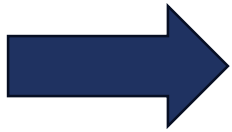
le taux de croissance annuel moyen est calculé et les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur

Taux de croissance annuel moyen, en fonction de la direction souhaitée de l'indicateur	Évolution	Symbole
$\geq 1\%$	Progrès significatif vers l'ODD	
$< 1\%$ et $\geq 0\%$	Progrès modéré vers l'ODD	
$< 1\%$ et $\geq -1\%$	Éloignement modéré par rapport à l'ODD	
$< -1\%$	Éloignement significatif par rapport à l'ODD	

Les seuils de taux suivants, définis par Eurostat, sont utilisés pour établir le niveau de progrès de l'indicateur.

Indicateur avec valeur cible

Lorsque l'indicateur est associé à un objectif chiffré (valeur-cible à atteindre en 2030), l'évaluation de l'indicateur répond à la question : **l'évolution attendue de l'indicateur permet-elle d'atteindre cet objectif en 2030 ?**








le taux de croissance annuel moyen est comparé au taux d'évolution théorique qui est requis pour atteindre la valeur-cible en 2030.

Ratio entre le taux de croissance actuel et le taux de croissance requis pour atteindre la valeur-cible	Évolution	Symbole
$\geq 95\%$	Progrès significatif vers l'objectif chiffré wallon	
$< 95\%$ et $\geq 60\%$	Progrès modéré vers l'objectif chiffré wallon	
$< 60\%$ et $\geq 0\%$	Éloignement modéré par rapport à l'objectif chiffré wallon	
$< 0\%$	Éloignement significatif par rapport à l'objectif chiffré wallon	


















Les seuils de taux suivants, définis par Eurostat, sont utilisés pour établir le niveau de progrès de l'indicateur.

4.4. Évolution des indicateurs de suivi des ODD

ODD	Cible	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Evolution
1 PAS DE PAUVRETÉ	1.2	Taux de risque de pauvreté	%	EU SILC, calculs IWEPS (année de revenu)	suivi	x 18,2	/	⊗
	1.2	Taux de privation matérielle sévère	%	EU SILC, calculs IWEPS	suivi	6,8	/	⊗
	1.2	Pourcentage de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	%	EU SILC, calculs STABEL	cible	24,6	13,25	⊗
	1.3	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	%	SPP-IS (RIS et ERIS) et Statbel (population), calculs : IWEPS	suivi	3,4	/	↘
	1.3	Part des ménages déclarant avoir dû poser des soins de santé pour des raisons financières	%	ISSP	cible	12,8	0	↘
	1.4	Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	Contraire des crédits aux particuliers-BNB et DG Stat, calculs IWEPS	suivi	1,1	/	↘
	1.4	Taux de fracture numérique de 1er degré des ménages (sans connections internet)	%	AdN	suivi	6	/	↗
	1.4	Taux de fracture numérique de 3eme degré (citoyens éloignés du numérique)	%	AdN	suivi	32	0	⊗
2 FAMINOCÉRIE	2.1	Part de la population wallonne bénéficiaires de banques alimentaires	%	Fédération Belge des Banques Alimentaires, calculs IWEPS	cible	2,1	0	↘
	2.2	Part de la population adulte en situation d'obésité	%	ISSP	cible	18	18	↗
	2.3	Revenu agricole familial (revenu du travail et du capital familial, par unité de travail familial)	euros à prix courant	SPW ARNE	suivi	31.340	/	↗
	2.4	Part de l'agriculture biologique	%	Statbel, calculs IWEPS	cible	12,2	30	↗

Évolution	Nombre d'indicateurs
	33 15 avec valeur-cible 18 sans valeur-cible
	16 11 avec valeur-cible 15 sans valeur-cible
	13 7 avec valeur-cible 6 sans valeur-cible
	13 5 avec valeur-cible 8 sans valeur-cible
 non calculable	16 11 avec valeur-cible 5 sans valeur-cible

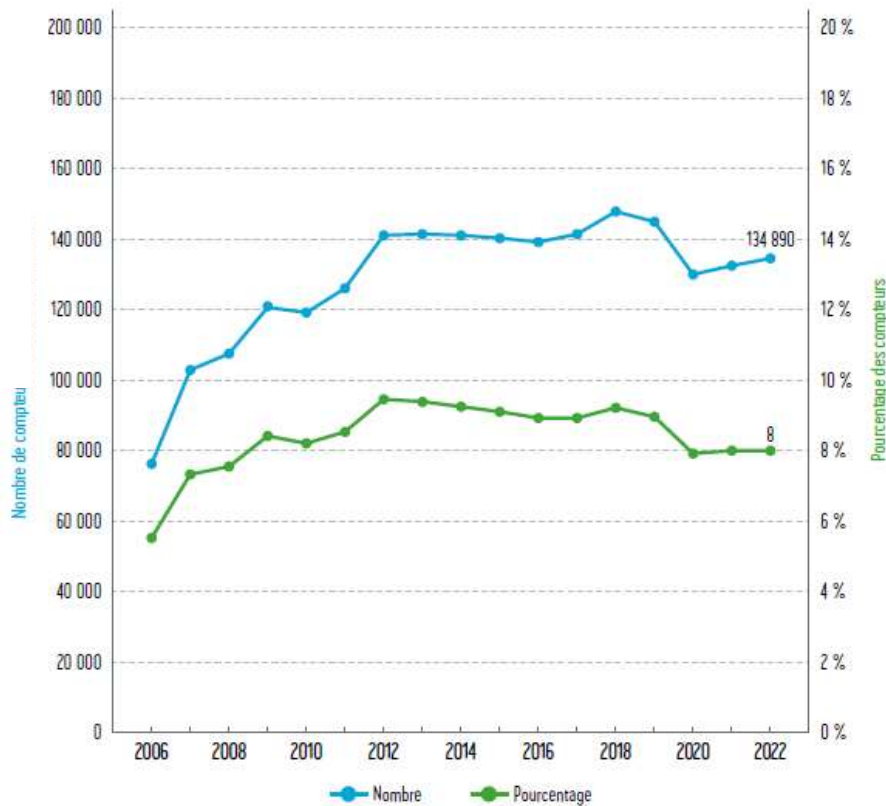
3. Measuring progress towards the objectives

Tendance défavorable	Tendances favorables et défavorables	Tendances favorables	Tendances non calculables			
1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	15 VIE TERRESTRE 
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 
	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 		12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	14 VIE AQUATIQUE 		

3. Measuring progress towards the objectives



Part des compteurs en défaut de paiement



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

CIBLE 6.1
D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

OBJECTIF WALLON CHIFFRÉ ASSOCIÉ
Non



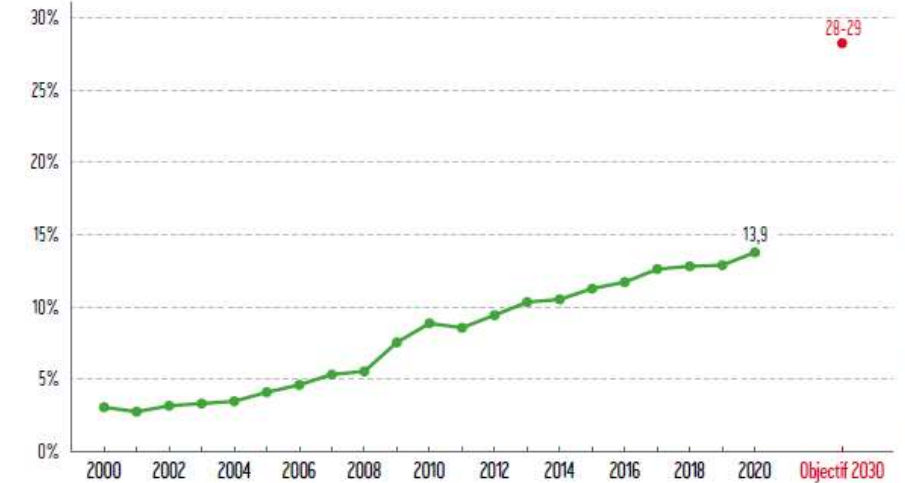
2030

ODD 7
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

CIBLE 7.2
D'ici à 2030, accroître considérablement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

OBJECTIF WALLON CHIFFRÉ ASSOCIÉ
Oui

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie



SOURCE : SPW, BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA WALLONIE 2020, BILAN GLOBAL (MARS 2023)



SOURCE : SPGE

3. Measuring progress towards the objectives

Un site : <https://indicateursodd.iweps.be>




Contact

Service public de Wallonie

Direction du Développement durable

 developpement.durable@spw.wallonie.be

 081/32.15.71

 developpementdurable.wallonie.be